

A l'attention de Renan Thepaut,
Président de la ligue Bretagne,

Paris, le 20/03/2020

Objet : Répartition financière ANS 2020

Monsieur le Président,

L'Agence Nationale du Sport nous a fait parvenir l'enveloppe financière globale dédiée à la Fédération française de tennis de table dans le cadre des subventions PSF 2020 (hors emploi, apprentissage et équipements).

Cette somme s'élève à 1 409 979€ dont 76 200€ déjà fléchés à destination des Outre-Mer. Pour cette année 2020, l'ANS nous octroie également une somme complémentaire exceptionnelle de 116 075€ dont l'affectation, qui nous est imposée, sera obligatoirement à destination des clubs. Ce montant complètera le volant de 7% voté en Conseil fédéral conservé par la Commission Fédérale pour rééquilibrage final.

Veuillez trouver dans le tableau ci-dessous le récapitulatif des montants affectés à votre territoire. Le détail des calculs est disponible dans le document Excel envoyé conjointement à ce courrier. Pour rappel, cette répartition a été calculée et validée lors du Bureau Exécutif du 6 mars 2020.

ENVELOPPE LIGUE (conservée par la Commission Fédérale)	ENVELOPPE COMMISSION REGIONALE (comités et clubs)	dont <u>minimum</u> obligatoire à destination des clubs
14 414 €	28 831 €	19 460 €

Les sommes attribuées à chaque commission sont soumises au respect du processus mis en place par la Fédération, en cohérence avec le Projet Sportif Fédéral et les attentes de l'ANS.

Nous tenons également à vous alerter que l'an prochain, le montant attribué par l'ANS à chaque fédération comportera une part variable. Celle-ci sera déterminée en fonction de la dynamique développée en faveur des clubs et du respect des obligations liées à l'ANS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma parfaite considération.



Christian PALIERNE
Président